

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SÈCHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadées qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER CLÉSIASIQUE ET CIVIL Pour 1850.

A vendre chez

L. R. FARRE ET CIE.
St. Vincent, No. 3.

16 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'FECHÉE, A LA PROVIDENCE ET DANS
TOUDES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE
CESTE VILLE,

*Mercaine pour se préparer à la
Fête de la naissance de N.S.J.C.*

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., tra-
duite de l'Italien, d'après la dernière Edition
de Rome.

Prix: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Gis. Ballot, présente les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont reçu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiquiquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANTS en cire, de différentes grandeur pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité; la reliure, étant réalisée avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parphaser.

J.-BTE. ROLLAND.

16 Novembre 1849.

AVES

AUX ENTREPRENEURS.

La FABRIQUE de Rigaud recevra des Soumissions CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux caution solvables.

Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS ET CONDITIONS.

A. C. CHOLET.

Rigaud, 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ECOLES de la

MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des commissions cachetées, jusqu'au 15 Janvier prochain, pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions.

Rigaud, 27 Nov. 1849.

PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à de Department de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assesseur Commissaire des Terres de la Couronne, Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inscriront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois:

La Minerve—Les Mélanges Religieux—L'Echo des Canaries—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec et le Canadien.

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE

78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. JEAN-BONNELLE,
DÉCÉDÉ LE 23 DEC. 1771, FONDATRICE ET

PREMIERE SUPERIEURE DES SOEURS DE

LA CHARITE, DITES SOEURS

SES, DE L'HOPITAL GENE-

RAL DE MONTREAL.

A vendre à ce Bureau

Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES
SOCIETES DE TEMPERANCE

DEDIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHIQUIY, PTRE.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND.

Montreal, 28 décembre, 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées suivent, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus, par l'Agent Local, JOHN LYNN, à l'île des Allumettes, auquel l'en devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre.

Township de Chichester.

Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.

“ 2me Lot A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.

“ 3me Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.

“ 4me, Lots 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.

“ 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.

“ 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.

“ 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.

“ 2me, Lots 34 et 35, ½ dans l'Est, 50 acres chaque.

“ 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.

“ 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.

“ 5me, Lots 1 à 56, 69 à 79, contenant depuis 100 à 194 acres.

“ 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque : 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham.

Rang A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.

“ 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

“ 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.

“ 3me, Lots 1 à 49 do, 100 à 162 acres.

10 sep.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal, 18 août 1849.

Le plus à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL de nommer :

JOHN LYNN, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite île, l'égence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation du François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

Adresses,

Etiquettes,

Billets d'Invitation,

Lettres funéraires

Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13

ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tou-

s le vrai amie de l'humanité déplorait le sort

de ces infirmes, privés des biens de l'instruc-

tion. Mais lorsque les derniers recensements sont

venus annoncer au public que *onze cents*, Sourds-

Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on

regretta à bon droit cette affaiblisse qui contrastait

si étrangement avec le vif intérêt que portent

les Sourds-Muets tous les gouvernements de

l'Europe et celui des États-Unis. Voulant améliorer

le sort de tant d'infirmités, Mgr. de Montréal

n'écoutait que son ardent désir, sans secours

pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard

que de la législation, a eu la généreuse pensée

d'ouvrir une école de Sourds-Muets dont la direc-

tion a été confiée à M. Logore, assisté d'un

Instituteur Sourd-Muet, M. Recros. Ceux

qui sont parents et qui seront munis

de bonnes recommandations seront instruits et

pensionnés pour la modique somme de 3 piastres